

Série évaluation de projet

**Évaluation finale du projet
«Élimination des polluants organiques
persistants et pesticides obsolètes et
renforcement de la gestion du cycle de vie
des pesticides au Bénin»**

**Code de projet: GCP/BEN/056/GFF
FEM ID: 4756**

**Annexe 1. Risques liés aux pesticides et polluants organiques persistants et défis de
gestion durable**

1. Au Bénin, un inventaire des stocks obsolètes et déchets apparentés en 2012 a montré qu'il y avait dans le pays plus de 504 tonnes de pesticides obsolètes (dont 380 tonnes d'endosulfan, 15 tonnes de dieldrine et 12 tonnes de lindane) et 150 tonnes d'autres déchets contaminés par les pesticides. Les stocks de pesticides se trouvent sur 115 sites distribués dans les douze départements du Bénin. Ces stocks sont entreposés dans des conditions précaires – dans des emballages détériorés ou qui fuient – et représentent un risque considérable pour la santé publique et pour l'environnement. Certains stocks se trouvent en zones urbaines densément peuplées, comme par exemple le stock de dieldrine à Porto Novo.
2. L'accumulation des pesticides polluants obsolètes persistants (POP) et la contamination des sites à proximité des installations humaines et des étendues d'eau ont eu des conséquences néfastes sur la santé humaine avec des cas documentés d'intoxication humaine. En 2000, une recherche a identifié au moins 37 décès imputables à l'endosulfan après la réintroduction de ce produit chimique dans les zones de culture cotonnière du pays¹.
3. Par ailleurs, le recours à des pesticides de mauvaise qualité, combiné à de mauvaises pratiques d'utilisation, a contribué au développement des résistances chez les ravageurs, entraînant une augmentation des dosages et fréquences d'utilisation et in fine, des effets néfastes sur la productivité agricole, la qualité des produits et la santé des utilisateurs et des riverains.
4. L'accumulation des stocks obsolètes de pesticides et de POP et la contamination ou dégradation de l'environnement est liée à des lacunes et défaillances du cadre juridique et institutionnel ainsi qu'à une faible capacité technique de gestion rationnelle des pesticides tout au long de leur cycle de vie, comprenant notamment les inspections, la gestion des emballages et le recours à des alternatives.
5. Le Comité national d'agrément et de contrôle des produits phytopharmaceutiques² n'est pas engagé dans les activités post-homologation telles que les inspections, la sensibilisation, la surveillance et l'évaluation des effets sur la santé et l'environnement. Le modèle de comité national de gestion des pesticides proposé par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest permettrait de combler ces lacunes.
6. L'inspection et le contrôle des pesticides incombent principalement au Service de la protection des plantes, créé en 1991 et placé sous la responsabilité du Département de l'agriculture. Cependant, ses activités se sont généralement limitées au contrôle des pesticides importés à partir des points d'entrée officiels sur le territoire national. De même, les analyses de la qualité des pesticides sont effectuées dans les laboratoires étrangers et, compte tenu des coûts, le nombre d'échantillons est souvent réduit. Les insuffisances dans le contrôle de la qualité et des inspections favorisent le trafic illégal et la circulation de pesticides interdits ou de mauvaise qualité au Bénin. Une récente réforme a transféré certaines responsabilités à l'Agence béninoise de sécurité sanitaire des aliments (ABSSA). Aux termes du décret n° 2017-433 du 10 août 2017,³ l'ABSSA doit, entre autres attributions: exercer sur les organes de contrôles externes du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP), une mission de conseil et de régulation; réaliser des études relatives à l'évaluation de tous risques sanitaires, zoo-sanitaires, phytosanitaires et ichtyo-sanitaires; réaliser les contrôles sanitaires et de qualité conformément aux domaines d'habilitation définis par les textes en vigueur.
7. Au Bénin, il n'existe pas de système fonctionnel de gestion adéquate des emballages vides de pesticides (EVP). Il y a plus de 12 tonnes d'EVP, se composant de 30 000 bouteilles de 170 ml à

¹ Ton, P., Tovignan, S., et Vodouhè, S. D. 2000. «Endosulfan: Deaths and Poisonings in Benin», Pesticides News, 2000, n. 47, pp 12-14.

² Ses membres ont été désignés en 1997 à travers l'application d'un arrêté interministériel.

³ République du Bénin. 2017a. Décret n° 2017-433 du 10 août 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence béninoise de sécurité sanitaire des aliments.

500 ml et de cannettes d'un litre qui doivent être éliminées. Ce volume devrait s'accroître avec le temps, car le Bénin importe en moyenne 2,5 millions de litres de pesticides par an. Les emballages sont souvent réutilisés pour conserver des aliments liquides tels que le lait, l'huile, le miel ou l'eau potable. Une autre pratique consiste à les incinérer en plein champ ou à les abandonner tout simplement dans la nature

8. La proposition et l'adoption des solutions alternatives aux pesticides chimiques conventionnels, dont le Bénin est fortement tributaire pour son agriculture, restent très limitées. Depuis 2009, année de l'interdiction de l'importation de l'endosulfan, les alternatives à ce produit ne sont pas encore disponibles ni adoptées à grande échelle par les agriculteurs du coton. En conséquence, le commerce illégal d'endosulfan est très répandu. Il est impératif d'identifier et de promouvoir des alternatives viables à l'endosulfan et à d'autres pesticides extrêmement dangereux. Le Système national de recherche agricole a proposé certaines mesures qui ont déjà été prises, comme l'homologation et la commercialisation de produits de remplacement et la mise au point de variétés résistantes. Plusieurs projets de recherche et de développement ont été centrés sur le renforcement des capacités des agriculteurs à mieux gérer leurs cultures avec une utilisation minimale de pesticides. Malgré les bons résultats obtenus par certains projets et initiatives, la non-diffusion des informations sur les alternatives aux pesticides, l'absence d'indications claires sur les responsabilités et la manière d'améliorer les résultats demeurent des contraintes à l'innovation. Plusieurs alternatives mises au point par différentes institutions demeurent inconnues des utilisateurs. Il est nécessaire de développer une approche nationale et cohérente, fondée sur des preuves pour promouvoir la gestion intégrée.
9. Le Gouvernement a développé des stratégies de réponse qui restent limitées et non durables. L'importation et la distribution des pesticides ont été confiées aux structures parapubliques que sont la SONAPRA et le Centre d'achats d'engrais après avoir retiré au secteur privé les licences d'importation et de distribution des pesticides⁴. D'autres initiatives nationales incluent l'adoption d'un plan d'action multisectoriel pour lutter contre l'empoisonnement des aliments par pesticide, sous la direction du Groupe de travail du Système des Nations Unies sur l'alimentation, la nutrition et la sécurité alimentaire. En 2013, le Bénin est devenu membre du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) et est entré dans le processus d'adoption de la réglementation commune pour l'homologation des pesticides dans les pays du CILSS.
10. Ainsi, le projet «Sécurisation et élimination des pesticides obsolètes au Bénin (GCP/BEN/055/JPN)» exécuté entre 2012 et 2015 par la FAO et le Gouvernement, a permis d'éliminer 452 tonnes d'endosulfan et de matériaux contaminés,⁵ ramenant le stock inventorié en 2012, à environ 200 tonnes de pesticides obsolètes et POP connus à sécuriser et éliminer, ce qui a également justifié l'élaboration du projet GCP/BEN/056/GFF.

⁴ Elle a été ensuite liquidée en 2017 (voir décret n° 2017-019 du 11 janvier 2017 (Rép. du Bénin, 2017b) portant nomination de liquidateur de la Société nationale pour la promotion agricole).

⁵ FAO. 2016. Évaluation finale du projet «Sécurisation et élimination des pesticides obsolètes au Bénin». Rome.

Bureau de l'évaluation
evaluation@fao.org
www.fao.org/evaluation/fr/

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, Italie



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition
selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO.